

# CHARTRE D'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX

---

TOUS LES TERMES UTILISES DOIVENT ETRE COMPRIS DANS LEUR SENS EPICENE.

Le ceff - Centre de formation professionnelle Berne francophone autorise ses élèves, son personnel et sa direction à utiliser, dans le strict cadre de leur formation ou de leurs obligations professionnelles, les médias sociaux (Facebook, YouTube, le blog de l'école, etc.). Ils sont un moyen de rester connectés les uns avec les autres, de partager, de créer du contenu à titre éducatif et de développer les compétences de chacun dans ces nouveaux outils de communication.

Nous sommes toutefois conscients que les réseaux sociaux sont chronophages et qu'ils comportent certains risques qu'il faut prendre en considération au moment de leur utilisation. Dans le monde des médias sociaux, la frontière est parfois mince entre le personnel et le professionnel ou entre le public et le privé. C'est pourquoi nous avons établi cette charte. Elle a pour but de cadrer l'usage des réseaux sociaux au sein du ceff et de sensibiliser et protéger les utilisateurs, qu'ils agissent en leur propre nom ou au nom du ceff.

## **A nos élèves :**

Nous vous accordons notre confiance pour que vous puissiez apprendre les nouveaux outils de communication, tels que les réseaux sociaux, durant votre formation. En échange, nous attendons de votre part que vous :

1. collaboriez avec vos enseignants et respectiez les consignes et le cadre de travail fixés par nos soins : l'utilisation des réseaux sociaux pendant l'enseignement n'est autorisée qu'avec l'accord express de l'enseignant ;
2. traitiez les personnes susceptibles de vous lire de manière respectueuse, positive et avec considération. Ceci inclut le ceff en général, la direction et l'administration, vos enseignants et les autres élèves, ainsi que toutes personnes que vous mentionnez dans vos publications ;
3. soyez ouverts et respectueux dans votre rôle vis-à-vis du ceff ;



4. mesurez le poids de vos écrits avant diffusion. Internet a une mémoire : aucun droit à l'oubli ! Vos propos n'engagent que vous, même dans le cadre du ceff. Par ailleurs, n'oubliez pas que le code pénal, en particulier les art. 173 et suivants qui concernent les infractions contre l'honneur (diffamation, calomnie, injures, etc.) est applicable également sur les réseaux sociaux ;
5. faites preuve de bon sens :
  - soyez prudents quant aux types et quantités d'informations personnelles que vous fournissez. Evitez de parler de situations et d'informations personnelles ou de vos projets, et ce, peu importe la manière dont sont réglés vos paramètres de sécurité en ligne ;
  - respectez toujours la vie privée des personnes faisant partie du ceff ;
6. soyez à l'écoute : l'utilisation des réseaux sociaux offre la possibilité de discuter, d'interagir, d'obtenir des retours d'information et des échanges avec les autres. Nous vous encourageons à :
  - partager avec vos collègues de formation et avec vos amis, à donner des «J'aime», à écrire des commentaires et à maintenir la discussion avec ceux qui prennent la peine de commenter vos publications ;
  - générer la discussion : donnez autant que vous recevez ;
7. ayez pris connaissance des conditions générales des réseaux que vous utilisez.

Et si vous rencontrez malgré tout un problème :

- faites le nécessaire pour rectifier votre erreur immédiatement ;
- excusez-vous spontanément pour le dérangement et l'erreur, si la situation le recommande ;
- dans le cas d'une erreur grave, informez-en immédiatement votre enseignant.

Si un des points ci-dessus n'est pas respecté, le ceff se réserve le droit de vous interdire l'accès aux réseaux sociaux et à son apprentissage, et/ou de prendre les mesures préventives et/ou punitives appropriées.



La présente charte fait partie intégrante de la réglementation du ceff. Elle est avant tout destinée aux élèves, mais s'applique à toutes les personnes utilisant les réseaux sociaux dans le cadre du ceff. Tous points non mentionnés ici sont couverts par la réglementation du ceff, notamment s'agissant du droit à l'image.

La présente charte a été validée par le Comité de direction en date du 20 décembre 2012.

St-Imier, le 20 décembre 2012

Serge Rohrer

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Rohrer'.

Directeur